

## **Compte rendu AGO DU 17 mars 2017**

Notre assemblée générale ordinaire du 17 mars 2017, s'est tenue à la salle polyvalente de St Benoit des Ondes, en présence de Messieurs Baudry (maire de St Benoit), Bourgeaux (maire de Cherrueix), Lurton (député)

Une 100 de personnes étaient présentes, des pouvoirs, les feuilles d'émargement ont été dûment signées

### **Lecture du Rapport moral du Président**

***Assemblée relative à l'activité 2016 : suite au refus de l'annulation du PPRSM du 25 aout 2016 par le Préfet d'Ille et Vilaine, requête auprès du tribunal administratif de Rennes, pour l'annulation de cet arrêté préfectoral du 25 aout 2016 portant approbation du PPRSM et de son annexe réglementaire sur la commune de St Benoit des Ondes***

Il s'agit de clore cet exercice 2016, de vous donner toutes les informations sur nos actions et de vous présenter nos objectifs pour 2017.

Notre activité principale au cours de cet exercice a été de défendre les intérêts des Bénédictins face au Plan de Submersion Marine, lourd de conséquences pour l'avenir de la Commune et de ses habitants.

Depuis le 25 Août 2016, nous sommes sous le joug de l'arrêté préfectoral et sommes devenus selon le lieu ou nous habitons, soit des « petits hommes rouges », soit des « petits hommes bleus » avec des nuances dans les teintes « Rouge vif, rouge pâle, bleu violet, bleu tendre » avec une très faible portion de « visages pâles non concernés ».

**Vous avez 5 ans depuis le 25 Août 2016 pour vous mettre en règle selon la couleur de votre tribu !**

Ce ton humoristique, ne cache en rien les conséquences désastreuses pour chacun, conséquences que beaucoup ne perçoivent pas aujourd'hui, car aucun effet de l'application ne sera palpable avant quelques années. La seule chose palpable et qui démontre la réalité des faits c'est la nouvelle taxe Gemapi qui nous sera appliquée lors de la prochaine levée d'impôts locaux.

Face à cela, qu'a fait votre Association pour s'insurger contre ce despotisme institutionnel ?

Tout d'abord, alerter la population et les Médias ainsi que tous les politiques Maires, Conseillers généraux, députés, présidents des Agglos de Saint Malo et de Dol, Les présidents de Région et du département et les sénateurs, sur notre désaccord quant au bien-fondé de cet arrêté issu d'une analyse erronée, d'une procédure incomplète et entraînant à terme pour nous tous une diminution substantielle de la valeur de nos biens, une charge de travaux à assumer pour la mise aux normes, une augmentation de nos charges foncières et d'assurance, une disparition progressive de l'école communale.

Le non accroissement et renouvellement de la population, met également en risques la survie de nos commerces, qui subiront les nuisances des travaux et en conséquence la baisse de la fréquentation touristique (Propos récemment relatés sur ce sujet par Monsieur le Maire sur le Pays Malouin du 2 Mars).

Notre Association, lasse ...des discours etc., et pour se faire entendre a déposé auprès du Préfet un recours gracieux pour annulation de son arrêté. Aucun des arguments que nous avons soulevé, n'a été retenu.

Cette position, est conforme à la logique de l'administration qui ne se dédit que rarement, en conséquence, nous avons été amenés à effectuer dès le 15 Janvier, un recours auprès du tribunal administratif de Rennes, dont les modalités et contenus ont été exposés par notre conseiller juridique présent.

Notre position est claire, nous ne sommes pas contre tout plan visant à préserver l'intégrité de la population de Saint-Benoît face à la mer, mais nous sommes contre tout plan disproportionné eu égard au risque encouru et totalement préjudiciable aux intérêts sociaux et économiques de notre commune.

Toutes les études concernant le pprsm, depuis 2011, ont été instruites « à charge » avec pour seul objectif de nous faire accepter l'évidence administrative.

NOUS NE PARTAGEONS PAS CET AVIS et SOMMES EN DESACCORD PROFOND avec les expertises menées, leurs conséquences profondes sur notre vie à Saint-Benoît, les nuisances engendrées par ces travaux, et l'incertitude à terme d'une révision de ce pprsm. Notre baie inéluctablement s'envase et se comble de sédiments. (Le Mont Saint-Michel en est la preuve). Les marées du siècle de l'année dernière ont démontré que les digues, hors les estuaires n'étaient pas touchées.

Le processus de surélévation de la Digue, est en route. Les communautés d'agglo s'associent, les Dugues et Marais avec notre argent disponible dans ses caisses amène son obole de 800.000 Euros. L'état avec l'utilisation des fonds Barnier, le département et vos impôts permettront de couvrir la dépense estimée à 14 Millions d'Euros. Seul problème, le coût des travaux ne peut pas être estimé sérieusement sans que les études estimées à 2 millions d'Euros soient faites. On a parlé de 20 Millions, après 30 Millions, parce que l'on avait oublié le rehaussement des ponts. En réalité personne ne sait et ne peut savoir à combien ces travaux s'élèveront.

Vous remarquerez également que nulle part il n'est fait mention de la suppression de la taxe des digues et marais.

C'est pourtant un sujet qui nous concerne directement.

Pour clore le rapport moral de cet exercice, arrêté au 31 Décembre 2016, je voudrais remercier chacun d'entre vous pour la confiance qu'il accorde à notre Association et pour l'aide financière qu'il apporte par son adhésion car comme vous le savez se battre contre des Titans coute cher et nos moyens sont faibles.

Vous aurez ci-après le rapport financier de l'exercice présenté par notre Trésorière.

Nous avons donc plus que jamais besoin de votre soutien financier pour poursuivre notre combat.

Pour terminer sur un trait d'humour et parodier nos hommes politiques en cette période d'élection présidentielle  
VIVE NOTRE ASSOCIATION, VIVE SAINT BENOIT, VIVE LES BENEDICTINS !

## **Lecture du rapport d'activité 2016 du Président, lecture des analyses détaillées des actions du conseil d'administration par le vice-président**

Nos activités de fonctionnement interne

De Mars à Décembre: 11 réunions du conseil d'administration.

Création et modification de nos statuts.

Gestion budgétaire : dépenses/ recettes, avec Trésorier.

Préparation de nos réunions extérieures.

Rédaction des différents courriers avec secrétaire destinés aux Mairies du marais de Dol, à la Communauté d'agglo St-Malo, conseillers territoriaux, Sénateur, région, département, Député.etc...

Contacts permanents et nombreux, avec notre conseiller juridique.

Suivi des dossiers juridiques en cours.

Nombreuses recherches législatives sur internet.

## **Lecture du rapport financier du trésorier, quitus du rapporteur aux comptes**

Résultat 2016 : excédent de l'exercice 247€, mis en report à nouveau

## **Intervention technique de notre juriste spécialisé**

Les angles de contestation de l'arrêté PPRSM du 25 août 2016 :

- La délibération du CM du 8 décembre 2014;
- Le rapport de la CE non signé dans son intégralité ;
- Le non-respect de la procédure PPRL au détriment du PPRSM ;
- Une cartographie inexploitable notamment en termes d'altimétrie.
- L'inégalité de traitements des parcelles au regard des droits d'utilisation des sols ;
- La non-communication des avis des PPA avec le bilan de la concertation ;
- La non prise en compte de deux spécificités: la sédimentation progressive de la Baie et la conchyliculture; Un préalable qui n'a pas été respecté
- Une étude de danger à actualiser conjuguée à une approche patrimoniale de la Digue de la Duchesse Anne.
- « la géotechnique des digues et de dégradation des ouvrages de protection (en mettant) à leur disposition des outils pédagogiques tels que des films, pour illustrer sans catastrophisme les risques associés »(rapport CGEDD n° 11).